

PROJETS D'ÉTABLISSEMENTS DES JÉSUITES EN BRETAGNE SOUS LOUIS XIII

Les études consacrées aux établissements des Jésuites en Bretagne ne rendent qu'imparfaitement compte de l'ardeur de fondations qui anima sous Louis XIII les villes bretonnes. Elles se limitent à l'histoire des collèges érigés et taisent les projets qui ne sont pas venus à terme. A tort, car les échecs éclairent autant, parfois, que les réussites.

Le dépouillement des archives romaines de la Compagnie de Jésus nous a mis entre les mains des « informations », auxquelles donnèrent lieu divers projets d'établissements en Bretagne, grâce à quoi il est désormais possible de saisir plus complètement les désirs des cités et les desseins des Jésuites. Ces documents nous livrent, en effet, comme on va le voir, l'écho du débat suscité par chaque requête, l'exposé succinct des raisons qui militaient pour une acceptation ou pour un refus.

Comme on sait, les Jésuites avaient pris pied à Rennes à la Saint-Luc 1604. Le projet remontait à 1580, il allait aboutir en 1587, lorsque la guerre de la Ligue renvoya tout jusqu'après l'édit de Rouen (1603). Leur installation en cette ville « de loin la capitale et principale de toutes les villes bretonnes avec ses sept paroisses et ses cent mille âmes » ouvrait la Bretagne à leur action (1). Au cours des

(1) AR s.j. *Franc.* 42, f^{os} 135 sq. — G. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR. *Le Collège de Rennes*, p. 41. — H. FOUQUERAY. *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, t. II, p. 28, 49 sq.

années à venir il allait être grandement question d'eux dans les cités de Haute et Basse-Bretagne. A notre connaissance six projets d'établissements nouveaux, dont deux seulement virent le jour, furent échafaudés au long du règne de Louis XIII. Il vaut de les considérer dans l'ordre d'élaboration, car ils ne sont pas sans liens entre eux.

En 1611, il est question de fonder un second collège à *Saint-Brieuc*. « L'évêque et le clergé, les magistrats et le peuple le désirent ardemment ».

La ville est assez grande, bien peuplée, siège épiscopal et chef-lieu d'un bailliage et d'une juridiction importante. Les raisons « pour » sont sérieuses. Tous les ministères habituels de l'ordre, enseignement de la jeunesse, administration des sacrements et prédications, pourront s'exercer très utilement. La situation de la ville au seuil de la Basse-Bretagne ouvre de plus larges perspectives apostoliques : « les Nôtres pourront rayonner à son départ sur toute cette *regio indigena*, c'est-à-dire sur la Bretagne bretonnante (2). »

A quoi, les consultants opposent qu' « il n'y a pas lieu de multiplier les collèges ou du moins qu'à s'établir en Bretagne, il y aurait des villes susceptibles de favoriser plus de fruits. » D'autre part, « la ville n'est pas ceinte de murs, aussi un collège n'y serait-il pas en sécurité, il y a donc lieu de redouter que les hérétiques ne l'assailent à l'occasion de quelque trouble. » Pour mesurer le poids de ce dernier argument, qui paraît avoir décidé du refus de plusieurs fondations, il faut se replacer dans le contexte d'époque, au lendemain des guerres de la Ligue et sur des plages que les vaisseaux de l'Anglais hérétique visitent parfois (3).

Après examen, les consultants se prononcent contre la création. Seul le P. Provincial maintient qu' « un collège à *Saint-Brieuc* serait très utile » et rétorque l'objection d'insécurité : « nous pouvons nous contenter de la sécurité

(2) Information pour un collège à *Saint-Brieuc*. AR s.j. *Franc.* 42, f° 344.

(3) Le frère de Colbert remarque lui aussi, dans son procès-verbal de visite en 1665, cette absence de « fortifications, fossés, murailles ». *Bibl. Nat.*, Colbert, 291, Cinq-Cents, f° 68.

dont se contentent l'évêque, le chapitre et les autres familles religieuses qui y demeurent. » Mais, à la nouvelle que son supérieur « a cédé aux prières importunes des habitants de Saint-Brieuc », le recteur du Collège de Rennes proteste avec fermeté auprès du P. Général. « Le lieu ne convient aucunement à ce collège. La ville est sans défenses; au cours des dernières guerres, les Franciscains ont été complètement dévalisés par une soldatesque avide de rapines. » A quoi il faut ajouter l'inconvénient de la proximité trop grande de Rennes, à 20 lieues. « Alors qu'une autre ville plus importante, fortifiée, siège d'un présidial, sise à 40 lieues, Quimper, s'offre à nous recevoir et à fonder un collège, où est la plus grande gloire de Dieu ! (4). »

Sans conteste, *Quimper* était plus stratégique pour le développement d'une action religieuse en Basse-Bretagne. Le P. Général donne gain de cause aux consultants contre le Provincial. Saint-Brieuc ne fut pas ouvert, Quimper le serait bientôt. Il l'eût été en 1613, si la mort de M. de Liscoët, qui depuis 1584 songeait à installer les Jésuites, qu'il avait connus à Rome, n'était survenue malencontreusement. Son successeur, M. Le Prestre ne nourrissait pas à leur endroit une égale bienveillance. Les difficultés qu'il souleva retardèrent la fondation (5). Néanmoins, sans doute à l'issue de la visite qu'il fit en 1616, le P. Provincial adressait au Général l'information non datée, conservée dans nos archives. Elle rassemble toutes les raisons qui incitèrent les Jésuites à consentir leur établissement.

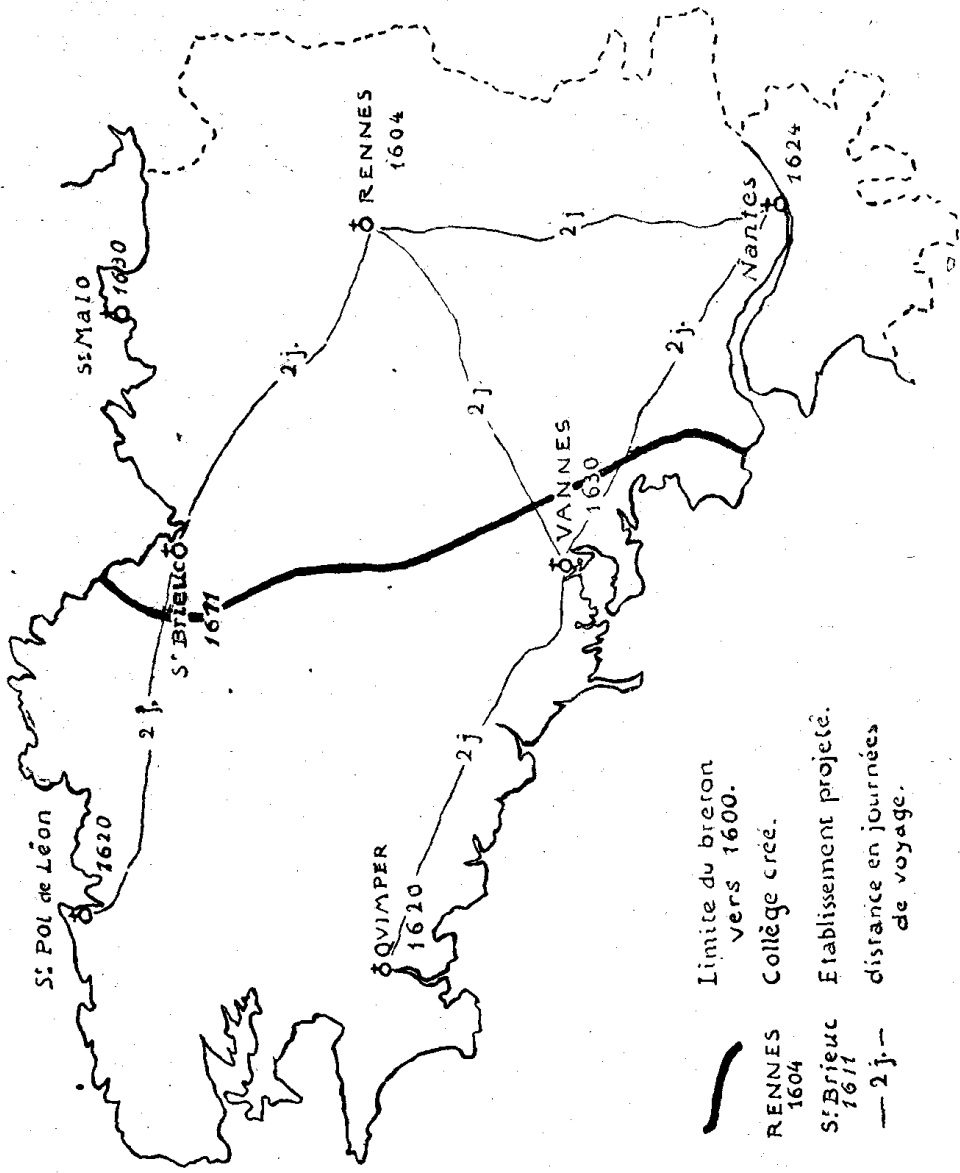
« Quimper, capitale du diocèse de ce nom, en Basse-Bretagne située proche de la mer. On y parle le breton qui diffère du tout au tout avec le français.

A l'intérieur, de vastes landes incultes tant par suite de la nature du sol que par l'effet des guerres qu'attestent les toits effondrés dans maints villages. Sur la côte, le sol est plus fécond, il y a de nombreux bourgs et une forte population.

La ville qui tient son nom de son premier évêque saint Corentin est non seulement dotée d'un siège épiscopal, mais

(4) AR s.j. *Franc.* 42, f° 346.

(5) Arch. Finistère D. 2. Assemblées du 27 mars 1611, des 21 et 23 mars 1613. FIERVILLE. *Histoire du Collège de Quimper*. Paris, 1864, p. 8-19, 135 sq. H. FOUQUERAY, op. cit., t. III, p. 497.



— Limite du breton
 Vers 1600.
○ Collège créé.
○ Etablissement projeté.
 — 2 j. — distance en journées
 de voyage.

aussi d'un chapitre et de nombreux couvents. Elle a encore un présidial dont la juridiction s'étend sur tout le pays.

La ville est ceinte de murs et de fossés de toutes parts. Elle est en un site avantageux, à trois lieues de l'Océan, mais en relation facile avec lui par un estuaire. La vie est à bon marché.

Il est clair que le lieu est favorable à un collège, aux classes et à tous les autres ministères de la Compagnie, d'autant qu'il n'y a pas de collège plus proche que celui de Rennes, qui est à quatre jours de là. Il est vraisemblable que viendront à nos classes non seulement les enfants du diocèse, mais aussi ceux du diocèse voisin de Vannes.

Il y a de grands fruits à espérer au spirituel car le peuple d'ici est enclin à la piété et les âmes sont prêtes à recevoir une culture spirituelle, bien que le parler habituel soit le breton, la plupart néanmoins en ville savent le français et en usent. Il est coutume de prêcher dans les deux langues. A ce point de vue le collège sera accueilli avec d'autant plus de faveur que ceux qui fréquenteront nos classes apprendront la langue française avec la latine (6). »

Situation, possibilité d'activité scolaire et d'action spirituelle, les conditions d'un établissement sont des plus favorables. Aussi, sans s'émouvoir de l'hostilité de l'évêque, les Jésuites se rendent aux sollicitations pressantes de l'abbé de Landevennec, du chapitre, des magistrats et des notables et ouvrent, à la Saint-Luc 1620, une résidence de dix religieux, « qui enseigneront dans trois classes de lettres ».

Dans le même temps le P. Général Vitelleschi écrivait au P. Armand, qui en qualité de visiteur, venait de mener à bien la nouvelle fondation : « Je me réjouis fort du penchant des villes de Bretagne envers notre Compagnie, qu'elles désirent si ardemment l'établissement des nôtres et qu'elles les reçoivent avec autant de bienveillance et d'honneur, lorsqu'ils se rendent chez elles. Nous avons vu la description que V. R. a envoyée sur Quimper et Léon et le contrat concernant l'Union des prieurés (7). »

Ainsi au moment où se règle l'affaire de Quimper, un autre projet s'ébauche pour *Saint-Pol-de-Léon*.

(6) AR s.j. *Franc.* 43, f° 388.

(7) AR s.j. *Franc.* 4, f° 45, Lettre du 27 oct. 1620.

« Sur la connaissance que son peuple et lui ont du bonheur et utilité que ceux de la Compagnie apportent aux lieux de leur établissement », l'évêque avait supplié le P. Visiteur de venir reconnaître « si la ville seroit propre pour y recevoir un Collège. » Le P. Armand et ses compagnons — sans doute les Pères J. Sirmond et Guernisac qui se retrouvent auprès de lui, à Quimper, en août 1620 — « ont reconnu que la fertilité du terroir, la bonté de l'air et les autres choses nécessaires pour un tel desseing y correspondoist assez pourvu qu'il feust secondé de votre consentement », écrivait l'évêque au P. Général, le 7 septembre 1620. (8)

Un autre document jette quelque lumière sur l'histoire de ce projet. Il remarque que « des informations ont été envoyées, il y a deux ans, sur ce collège, auxquelles il a été répondu que l'affaire n'était pas mûre ; il fallait d'abord régler celle de Quimper ». Cette allusion autorise à le dater de 1621 ou 1622. « Mais l'évêque de Léon n'a pas admis cet ajournement et a réécrit. Il propose de trouver 4.000 livres pour fonder les classes d'humanités et 2.000 pour la philosophie. Nous avons maintenu qu'il ne saurait être question de philosophie tant que l'expérience ne nous aurait pas appris si le concours des écoliers était tel qu'il requit ce cours. Dans ce cas, on ne saurait le refuser, la ville étant très éloignée d'un autre collège doté de ce cours, Rennes qui est le plus proche est en effet à 4 jours de voyage. »

Préoccupé du recrutement, la note ajoute : « la ville est petite, mais le concours de peuple venu des bourgs voisins les dimanches et fêtes est si grand qu'elle est peuplée à l'instar d'une cité grande et populeuse. » Du point de vue apostolique, « beaucoup de ces villages sont privés de tout secours spirituel, aussi il n'est pas douteux que nos œuvres ne soient ici très utiles » (9).

Quelles raisons empêchèrent la réalisation d'un plan sur lequel les deux partis semblaient disposés à s'accorder ? Nous l'ignorons. L'évêque se froissa-t-il des attermoiements romains ? Est-ce le contre-coup des incidents qui traver-

(8) AR s.j. *Epist. Ext.* 17, f° 17.

(9) AR s.j. *Franc.* 42, f° 354.

sèrent ces années-là l'histoire religieuse du diocèse ? (10). Le Général des Jésuites qu'inquiétait la multiplication des petits collèges opposa-t-il un veto ? Ou bien le projet d'une installation à Vannes, qui s'ébauche en cette même année 1622, a-t-il supplanté celui de Léon, comme Quimper l'avait emporté sur Saint-Brieuc ? Le fait que l'information sur un collègue à Vannes soit couchée sur le même folio que celle de Léon, invite à le conjecturer. La présentation du dessein témoigne de l'importance que les Pères y attachaient.

« *Vannes*, cité de Haute-Bretagne, sur la côte Atlantique, siège d'un évêché et du plus important présidial de Bretagne, située à peu près à égale distance de Nantes, de Rennes et de Quimper, soit à deux jours de chemin. » Il a déjà été souvent question d'y fonder un collègue ». En effet, dès 1593 l'évêque G. d'Aradon l'avait proposé au P. Aquaviva, mais les guerres de la Ligue avaient contraint d'y renoncer. « Cette fois l'occasion, suscitée par les prédications de l'un de nos pères, semble la bonne. »

« La ville offre 4.000 livres, voire peut-être 5.000, mais demande le cours de philosophie avec les autres classes. On a déjà expliqué qu'il ne fallait pas y songer pour l'instant. Si on peut en convaincre les demandeurs, il y a tout lieu, semble-t-il, d'accepter un collègue d'humanités » (11).

Les requérants n'étaient pas bretons pour rien. Pour les persuader il fallut négocier jusqu'en 1629. La Compagnie ouvrit à la fin de 1630 quatre classes de lettres, bientôt suivies d'une nouvelle classe de grammaire (1632) et du cours de philosophie (1637) (12).

Parmi les raisons qui incitèrent les Jésuites à la patience au cours de leurs pourparlers avec les Vannetais, il faut ranger sans doute l'échec essuyé à *Nantes* en 1624.

Mettant à profit l'occasion offerte par la succession prochaine du principal, ils avaient proposé au Bureau de Ville de prendre la direction du collègue. L'évêque, sous le coup des pénibles incidents qui mettaient aux prises Jésuites et Oratoriens, n'y était pas favorable, non plus que l'Université. Les échevins accédaient l'année suivante, 1625, à la

(10) OGÉE. *Dictionnaire historique de la Province de Bretagne*, t. IV, p. 378 sq.

(11) AR s.j. *Franc.* 42, f° 354.

(12) H. FOUQUERAY. *Op. cit.*, IV, p. 221.

requête rivale de l'Oratoire. Personne à Nantes ne semblait souhaiter la venue des Jésuites.

Ils y prendront pied plus tard, en 1664, mais il n'y faudra rien moins qu'un ordre exprès du Roi, encore le Corps de ville imposera-t-il ses conditions, dont celle de renoncer à établir aucun collège, ni enseigner les belles-lettres, philosophie, théologie, ni vaquer à l'instruction de la jeunesse ou avoir des écoliers pensionnaires (13).

On serait curieux de savoir les causes de cette hostilité des Nantais à l'installation de professeurs Jésuites. En 1624, le Jansénisme ne saurait être mis en cause. Alors où naît cette opposition ? Parmi les hommes de loi ? mais en maintes cités, ils sont la meilleure clientèle des Jésuites. Parmi les marchands ? nous serions tentés de le penser, par ce que nous constatons ailleurs des rapports de cette classe avec les Jésuites. Sans quitter la Bretagne, ne sont-ce pas eux qui font opposition au dernier projet d'établissement des Jésuites, qui nous reste à étudier, à Saint-Malo ?

Le 18 août 1630, durant la vacance du siège épiscopal, le chapitre de *Saint-Malo* concède aux Jésuites la chapelle Saint-Aaron et un logis y joignant faisant partie de la demeure prébendale d'un chanoine, « pour pouvoir exercer une résidence ou mission perpétuelle et autres religieuses fonctions. » A la prise de possession par les Pères, les bourgeois de Saint-Malo répliquent par une procédure d'opposition (mars et mai 1632). A notre regret, ils n'explicitent pas leurs motifs, mais le soin que prennent les Pères de préciser leurs intentions n'est-il pas révélateur ? Ils protestent n'avoir d'autre pensée que de s'acquitter des « fonctions des *Missions* de notre Compagnie », à savoir « prêcher et anoncer la parole de Dieu, instruire et catequisser le peuple à la foy et aux bonnes mœurs, *sans avoir intention de faire college pour ny estre ceste ville propre et qu'il n'est utile ni commode aux habitans d'icelle*, ni à ceux de la Compagnie des dicts pères Jésuites non pas mesme pour une résidence laquelle ils ne croyaient ne pouvoir estre en

(13) S. CANAL. *La Compagnie de Jésus au diocèse de Nantes sous l'Ancien Régime (1663-1762)*, Nantes, 1946, p. 6-11. Mém. Soc. hist. archéol. Bret., t. XXV, 1945 et XXVI, 1946. — A. BACHELIER. *Essai sur l'Oratoire à Nantes au XVII^e siècle*, Paris, 1934, p. 43 s.q. — AR s.j. *Fondo Gesuitico*, 1472, Collegia 101, 9.

ceste ville » (14). On sait qu'à l'encontre des missions, les résidences étaient souvent des collèges en puissance. On ne pouvait donc donner des apaisements plus explicites. N'en ressort-il pas que nos rudes Malouins redoutaient pour leurs enfants l'influence émolliente des études littéraires ? Les assurances des Pères paraissent rencontrer la constatation que devait formuler un siècle et demi après un historio-
graphe breton : « Il n'est pas surprenant que la ville de Saint-Malo n'ait pas produit beaucoup de gens de lettres. Le désir d'acquérir des richesses et de parvenir aux honneurs par le commerce et la navigation est plus fort que celui de courir après la gloire par des travaux pénibles et la plus longue étude (15). »

Tels sont les divers projets d'établissement des Jésuites en Bretagne sous Louis XIII. Louis XIV les installera à Nantes, et au Séminaire de la Marine à Brest (16). Un regard sur la carte montre qu'ils n'ont pas pris pied sur la côte Nord. Pour des raisons diverses, les trois projets de St-Brieuc, de St-Pol-de-Léon et de St-Malo ont échoué. Ils sont, au contraire, bien implantés sur la côte Sud, à Quimper et à Vannes, les deux villes principales après Rennes. Une fois de plus se vérifie — jusqu'à leur tentative manquée de Nantes — la préoccupation constante des Pères de s'établir dans les centres majeurs.

Appelés par des évêques, des chapitres, des corps de ville... ils se portent de préférence vers les villes de magistrature, Parlement et présidiaux. Dans ce milieu, ils rencontrent sinon le gros des effectifs, du moins les meilleures têtes de leurs classes. Par contre, ici comme ailleurs, les milieux de commerce ne sont pas très favorables à l'idéal d'humanisme qu'ils incarnent. Eux mêmes ne semblent pas avoir très bonne opinion des aptitudes des milieux marchands pour les lettres. Ils s'en expliquent expressément ailleurs. Leurs assurances aux Malouins le confessent impli-

(14) Archives d'Ille-et-Vilaine, G. 81.

(15) OGÉE. *Op cit.*, t. IV, p. 312.

(16) S. CANAL. *Op. cit.* — M. LE BERRE. *Brest. Le Séminaire royal des aumôniers de la Marine (1685-1762)* ; dans P. DELATTRE, *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles*, 1948, fascicule 4.

citement. Ils n'ouvriront pas un Collège à Saint-Malo, « pour n'y estre ceste ville propre et qu'il n'est utile ni commode aux habitants d'icelle, ni à ceux de la Compagnie des dictz pères Jésuites. »

Leur objectif essentiel se dégage nettement de l'ensemble des « informations » : l'action religieuse, en particulier dans la Bretagne bretonnante. Il explique leur recherche des points les plus stratégiques à cet effet. Une lettre du P. N. de Ste-Geneviève, recteur de Vannes au P. Etienne Charlet, assistant de France, confirme leurs intentions : « Si V. R., écrivait-il le 14 mai 1645, *trouvoit quelque jour l'occasion, parlant à Sa Sainteté, de luy représenter la nécessité et l'importance des collèges en la Bretagne pour l'instruction des prestres et du peuple qui est demy barbare et presque payen dans la campagne ; principalement à cause de la diversité de la langue bretonne qu'on y parle, différente de la françoise* »... (17).

Le lien, établi par cette remarque, entre la demi barbarie des bretons et leur ignorance de la langue française est à noter. Il n'est pas douteux que les classes dirigeantes bretonnes n'attachassent alors une grande importance à la connaissance du français. On se souvient de la conclusion de l'information sur le collège de Quimper : « le collège sera accueilli avec d'autant plus de faveur que ceux qui fréquenteront nos classes apprendront la langue française avec la latine. » Il est assez remarquable que le premier livre imprimé à Quimper en 1633, soit justement un vocabulaire latin-français-breton à l'usage des collèges jésuites de Basse-Bretagne, le *Nomenclator communium rerum propria nomina gallico idiomate indicans multo quam antea brevior et emendatior*, auctore Hadriano Julio, medico, in usum studiosorum Soc. Jesu. En ceste édition a esté adjoustée la langue bretonne correspondante à la latine et françoise par maistre Guillaume Quiquier, de Roscoff, en faveur de MM. les escoliers de Quimper-Corentin et Vannes, in-24 (18).

(17) AR s.j. *Franc.* 42, f° 136. Les mots soulignés le sont dans l'original.

(18) DESCHAMPS. *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne*. Paris, Dorbon, s. d. col. 363. Sur cet ouvrage, voir A. LE GOAZIOU, dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*, 1949, n°s 3-5.

Non moins significatif, l'incident du transfert du collège de Rennes, qui relevait jusque là de la Province de France, à celle d'Aquitaine en 1619. Ce fut un beau tapage ! Messieurs de Rennes par la plume du chancelier élevèrent une véhémence protestation. Parmi les arguments qu'ils évoquèrent politiques, économiques, psychologiques... vint en bonne place la question du beau langage :

« Du de plus il seroit impossible que ceux de la Basse-Bretagne apprendroient à *bien parler françois*, ny à bien prononcer le latin avec des régens gascons, perigourdins, limousins ou autres delad. province qui parlent si mal et ont si mauvais accent que les plus versez comme le Pere Moussy ne se peuvent faire entendre que difficilement. Que comme cela est fort important pour les escoliers, il l'est encore plus pour le commun peuple qui va à confesse ou qui veut estre esclarcy de quelque chose de sa conscience. »

Après avoir en vain cherché à faire entendre raison aux Rennais, le P. Général dut capituler en 1622, et restituer le collège à la Province de France. « Les François » continuèrent de civiliser les Bretons par « leurs mœurs et douceur plus convenables à l'humeur » de leur jeunesse « lente et tardive », que les manières des gascons « chauds, secs et collériques ...trop prompts et ardans ». « Leur langage était plus poli, leurs actions plus humaines et plus convenables pour gagner l'affection de leurs auditeurs » (19). Les effectifs qui se pressent, d'après un état de 1627, dans les deux collèges, alors seuls ouverts, de Rennes et de Quimper, 1424 et 927 écoliers, disent assez avec quel succès (20).

Cet incident laisse entrevoir, ce qu'une étude particulière n'aurait pas de peine à prouver, le rôle important des établissements des Jésuites sous Louis XIII dans le rattachement culturel de la Bretagne à la France.

François DE DAINVILLE, s. J.

(19) AR s.j. *Franc.* 42, f^{os} 160, 161, f^{os} 197-211. Bibl. Nat. Fr. 17364, p. 554.

(20) AR s.j. *Franc.* 32, f^o 563.